



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Campagne FDVA 1 et 2 année 2022 éléments de bilan

Plan de la présentation

1. Rappels généraux sur le FDVA et calendrier 2022
2. Evolution des enveloppes financières depuis 2018
3. FDVA1: orientations, tendances et chiffres clés
4. FDVA2: orientations, tendances et chiffres clés

Rappels

FDVA 1

Formation des bénévoles

- tous secteurs **sauf sportif**
- Formations collectives (12 à 25 personnes)
- 1 appel à initiatives régionales annuelle
- Demandes annuelles:
 - durées : de 0,5 à 5 jours
 - Forfait de 500 € par journée
- Demandes pluri-annuelles:
 - Sous forme de plans de formation structurés par objectifs ET types de public

FDVA 2

Fonctionnement et nouveaux projets

- **tous secteurs, petites associations priorités**
- 2 Appels à projets annuels: un régional l'autre départemental
- 2 axes pour les projets départementaux:
 1. fonctionnement 44 : entre 1 000 et 5 000 €
 2. nouveaux projets 44 : Entre 3 000 et 8 000 €

FDVA: déroulement de la campagne

Date	Échéance
6 janvier	Réunion du CDC: avis sur le texte de l'AAI départemental
17 janvier	Lancement des campagnes et ouverture du téléservice LeCompteAsso
11 janvier 25 janvier	Réunions d'informations <ul style="list-style-type: none"> - associations des domaines artistique et culturel (partenariat Gens de la Lune) - autres associations (partenariat FAL44 –CRVA labellisé CRIB) - autres réunions locales ou organisées par des PAVA, CRIB Conseils et accompagnement individuels par le réseau départemental d'accompagnement et le SDJES
7 mars	Clôture du dépôt des demandes (4 mars: mail du SDJES aux associations avec dossiers en cours pour rappel échéance du 7)
12 mai	Réunion du CDC: avis sur les propositions financières et bilan de la campagne

Évolution des enveloppes financières

	(montants hors compensations)	2018	2019	2020	2021	2022
FDVA1	FDVA 1 PDL	305 000 €	305 000 €	305 000 €	317 900 €	325 000 €
	FDVA1 44	78 700 €	87 500 €	73 000 €	78 500 €	90 500 €
	pourcentage 44/PDL	26%	29%	24%	25%	28%
FDVA2	FDVA2 PDL enveloppe totale	1 266 333 €	1 266 333 €	1 266 333 €	2 433 581 €	1 936 698 €
	part attribuée aux dossiers de niveau régional	5% de l'enveloppe LFI	5% de l'enveloppe LFI	5% de l'enveloppe LFI	15% de l'enveloppe LFI	10% de l'enveloppe LFI
	FDVA2 44 loi de finance initiale (LFI)	365 986 €	365 986 €	365 986 €	347 303 €	347 303 €
	FDVA2 44 fonds de concours	0 €	0 €	0 €	277 379 €	208 382 €
	FDVA2 44 enveloppe exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	71 422 €	0 €
	FDVA2 44 total annuel	365 986 €	365 986 €	365 986 €	696 104 €	555 685 €
	pourcentage 44/PDL	29%	29%	29%	29%	29%

- Stabilité entre 2018 et 2020
- Fonds de concours ajoutés en 2021 (impact sur FDVA1 et 2)
- Montants non fongibles LFI et FDC
- Dotation exceptionnelle 5M€ (France) en 2021
- Un décalage entre les montants demandés et les enveloppes disponibles

FDVA1

formation des bénévoles

FDVA1 – données 2022

➤ Evolutions réglementaires 2022 :

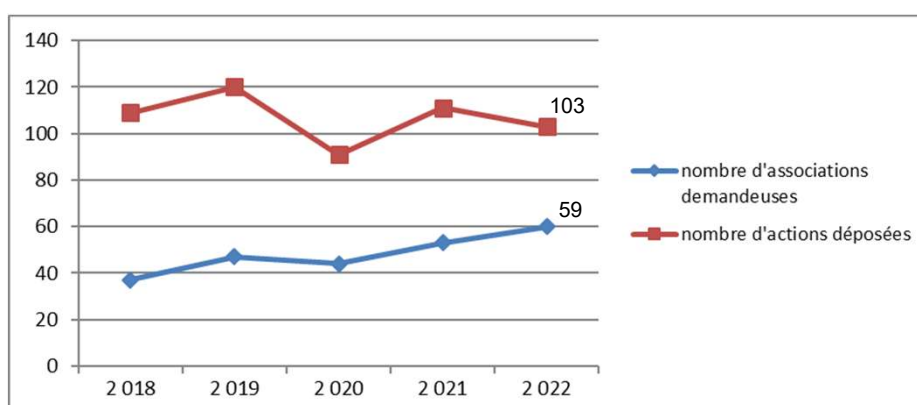
- Une nouvelle typologie de demandes : programme de formation sur 3 ans structuré par objectifs et comportant des fiches « Projet » par type de public de bénévoles : 1. nouveaux bénévoles et/ou 2. bénévoles réguliers et/ou 3. élus
- Maintien des demandes classiques annuelles avec financement au forfait de 500 € par journée de formation retenue

➤ Enveloppes financières:

- 91 000 € (dont 500€ de « compensation » 2021, sur une action non menée)
- l'enveloppe annuelle décidée pour les CPO (conventions pluriannuelles d'objectif) aura un impact sur les enveloppes des années suivantes

FDVA1: une notoriété en hausse

Une hausse régulière des demandes éligibles



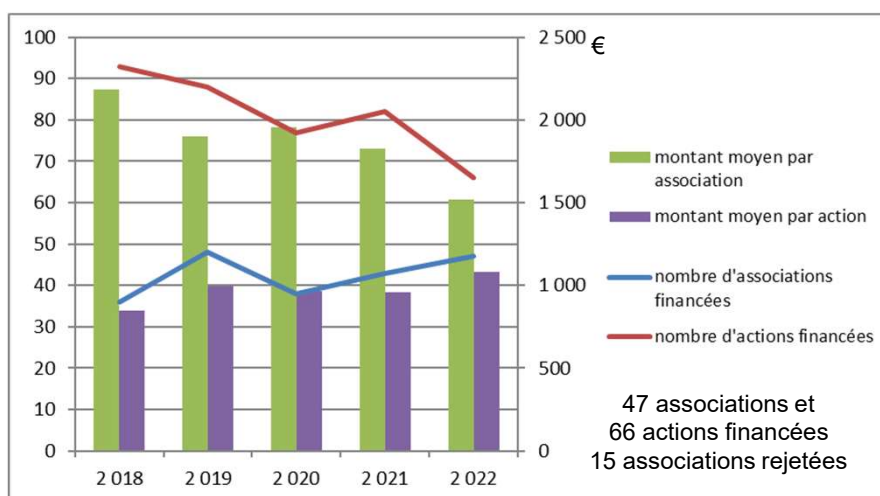
Résultat FDVA1 : chiffres clés 2022

Une enveloppe départementale en légère hausse (28% de l'enveloppe PDL)

	Dossiers irrecevables	Dossiers instruits	Associations demandeuses	Montant demandés	Associations retenues	Montant attribués	Répartition annuel/CPO
demandes annuelles	3	59	62	197 529	47	71 500	79%
demandes pluriannuelles	0	18	18	198 350	8	19 500	21%
total	3	77	78*	395 879	55	91 000	

* 2 associations ont déposé en annuel et pluri-annuel

FDVA1 annuel: recherche d'équilibre pour éviter le saupoudrage



FVDA1: bilan qualitatif

➤ Demandes annuelles:

- CRF 2021: bonne réalisation des formations avec quelques adaptations (distanciel, reports); un nombre de bénévoles touchés moins important que dans les demandes initiales (constat récurrent depuis quelques années)
- 2022: taux de rejet de 24%, plus important que les années antérieures en donnant la priorité aux nouveaux demandeurs/demandeurs réguliers
- Des projets de qualité souvent tournés vers les bénévoles d'activité

➤ Demandes pluriannuelles:

- Relance mail par le SDJES des têtes de réseaux et bénéficiaires réguliers d'envergure départementale 8 jours avant la date limite (car peu de dossiers des structures cibles)
- Harmonisation régionale: favoriser les dossiers de qualité et structurants pour les territoires ou pour un secteur associatif (intégration possible à la marge de primo-demandeurs)

FDVA2

Fonctionnement et nouveaux projets

FDVA2 : particularités 2022

➤ Appel à initiatives:

- La souscription au Contrat d'Engagement Républicain (CER) institué par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République »
- Rédaction revue et simplifiée (en lien avec la DRAJES)

➤ Crise sanitaire: le FDVA n'est pas un fonds d'urgence ou de relance

- Les critères nationaux restent en vigueur et sont prioritaires, mais une attention a été portée à la situation particulière de chaque association notamment si difficultés conjoncturelles
- Pour l'axe « fonctionnement » : prolongation de la mesure exceptionnelle en terme d'ETPT « association jusqu'à 5 ETPT » au lieu de 2

➤ Des modalités d'instruction en évolution:

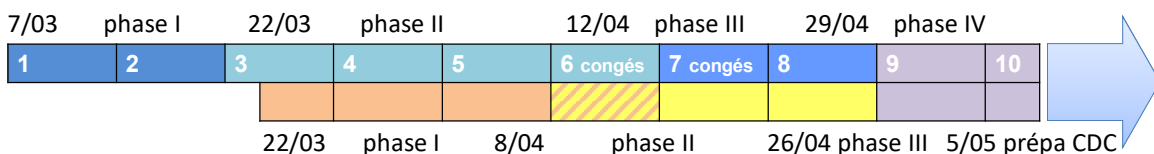
- Un appui sur un nombre limité de services de l'Etat: bureau politique de la ville de la préfecture, DSDEN (domaine éducation), DDETS, DDFE
- Elargissement du nombre d'instructeurs du SDJES
- Un outil supplémentaire d'analyse (exemple)

N° SIRET	Nom bénéficiaire	2018		2019		2020		2021	
		FDVA 2	FDVA 1	FDVA 2	FDVA 1	FDVA 2	FDVA 1	FDVA 2	
		Refusé	-	2 500,00 €	-	2 000,00 €	-	2 500,00 €	

FDVA2: déroulement de l'instruction

➤ Instruction administrative: (ligne du haut sur l'échelle)

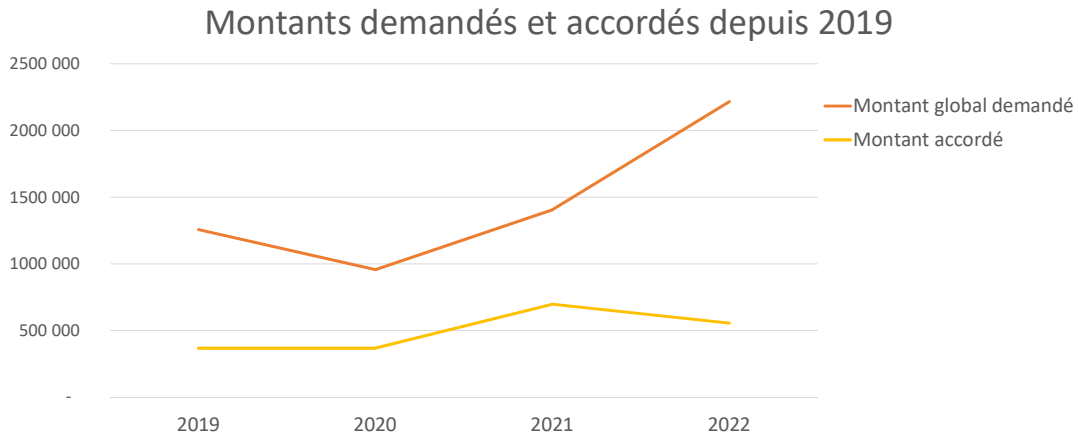
- I. dédoublonnages, réorientations, recevabilité, enregistrements des dossiers
- II. codification par domaines, récapitulatif des soutiens FDVA antérieurs, complétude
- III. compilations des avis internes et externes
- IV. saisies montants sur application « osiris », préparation CDC



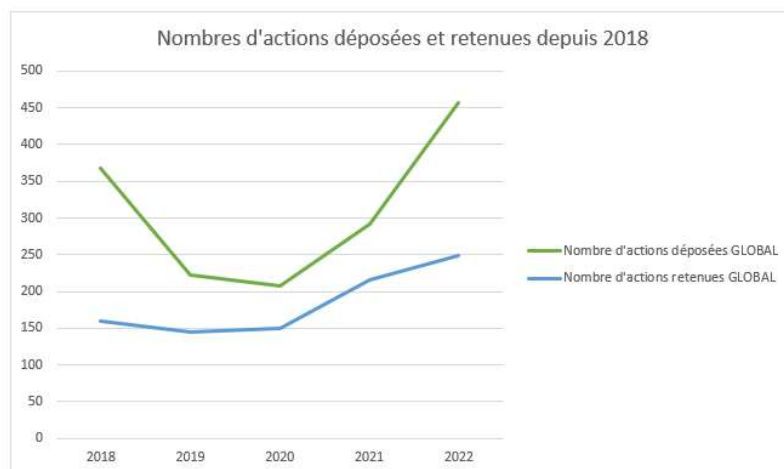
➤ Instruction sur le fond: (ligne du bas sur l'échelle)

- I. 8 domaines et 12 instructeurs, 4 administrations consultées à partir du 22/03
- II. Harmonisations par domaine puis globalement avec notification des fonds de concours le 14 avril
- III. Vérifications, rectification le cas échéant, statistiques et coordination régionale

FDVA2: 2022 creuse le décalage entre les montants demandés et accordés

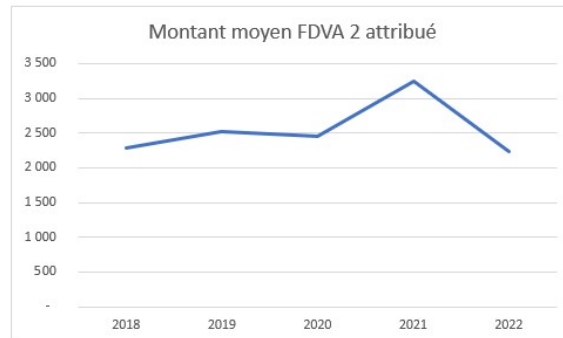


FDVA2: une sélectivité accrue malgré une hausse du nombre d'associations aidées

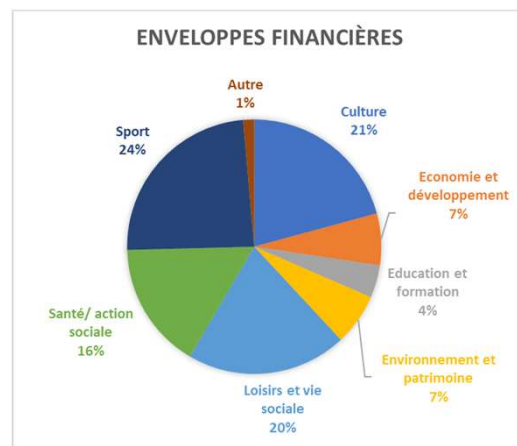
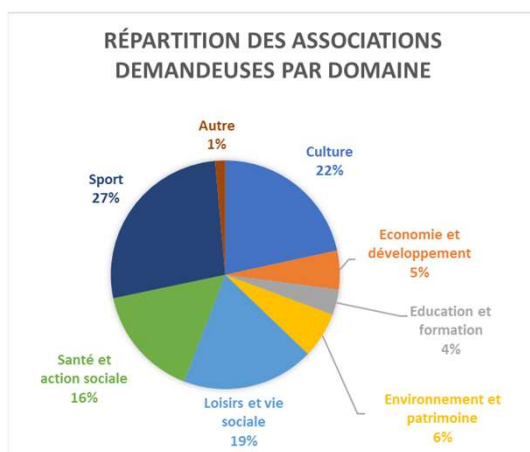


FDVA2 : évolution des montants moyens

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant moyen attribué aux associations aidées	2 287 €	2 524 €	2 456 €	3 238 €	2 241 €



FDVA2: recherche d'un équilibre par domaines d'activité



Surreprésentation secteurs sport (27%/19%), santé et action sociale (16%/12%), sous-représentation éducation (4%/9%) par rapport aux associations déclarées en Loire-Atlantique

FDVA2: Résultats par axe de financement

➤ 247 associations soutenues sur 417 associations demandeuses (soit 59%)

Axes	Demandes		Financements octroyés				Refus		
	Nombre d'actions déposées	%	Nombre d'actions retenues	% actions	Montants par axe	%	Montants moyens des financés	nombre d'actions refusées*	% rejets/déposés
Financement global	280	61 %	165	67 %	286 165 €	51,50 %	1 734 €	115	41 %
Nouveaux projets	176	39 %	82	33 %	269 520 €	48,50 %	3 287 €	94	53 %
TOTAL	456	100 %	247	100 %	555 685 €	100 %	2 250 €	209	

* plusieurs actions possibles par association

remarque: 39 actions sont des actions N°2,3,4 et 5 pour un même dossier d'association, une seule fiche action au plus retenue dans ce cas

FDVA2: répartition territoriale

REPARTITION PAR TERRITOIRES (ARRONDISSEMENT)							
	Toutes associations de Loire-Atlantique (%)	Nombre d'actions déposées	%	Nombre d'actions retenues	%	Montants attribués	%
Nantes	65%	331	72,6 %	178	72 %	409 147	74 %
St Nazaire	20%	84	18,4 %	47	19 %	102 500	18 %
Châteaubriant-Ancenis	15%	40	8,8 %	22	9 %	44 038	8 %
hors département		1	0,2 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	100%	456	100%	247	100%	555 685	100%

- Déséquilibre dans les demandes au profit de l'arrondissement de Nantes
- ... qui se répercute dans les attributions